

Titre du poste :	Commis bibliothèque temps partiel
Statut :	Poste 1 – Remplacements (9 heures / semaine assuré dans l'immédiat) Poste 2 – Remplacements sur appel
Service :	Loisirs, culture, vie communautaire
Entrée en fonction :	Le plus tôt possible

À PROPOS DE LA VILLE DE PRÉVOST

Située au cœur de la région administrative des Laurentides, à quelque 60 km de Montréal, la Ville de Prévost offre à ses 14 000 citoyens et commerçants un milieu de vie pluriel et progressiste, centré sur la famille et la nature.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous la responsabilité de la coordonnatrice loisirs, culture et vie communautaire, le titulaire de ce poste accueille et informe les usagers de la bibliothèque municipale. Il enregistre les transactions de documents, inscrit les nouveaux utilisateurs et met à jour leurs données personnelles.

EXIGENCES

- ✓ Diplôme d'études secondaires ;
- ✓ Connaissance des logiciels Word, Excel, Outlook et systèmes pertinents ;
- ✓ Facilité d'apprentissage à de nouveaux logiciels ;
- ✓ Maîtrise du français et connaissance de l'anglais usuel ;
- ✓ Expérience de travail dans une bibliothèque, un atout.

QUALIFICATIONS REQUISES

- ✓ Entregent ;
- ✓ Habileté à communiquer verbalement et par écrit ;
- ✓ Notions de base en matière de classement, un atout.

HORAIRE & CONDITIONS DE TRAVAIL

La semaine de travail est variable, principalement répartie de soir et de fins de semaine.

Poste #1 Remplacement (Assignment en cours pour une durée indéterminée : 9 heures / semaine)

L'horaire du poste est sur appel, selon les besoins mais l'assignation suivante est en cours : 9 heures par semaine, le vendredi soir et samedi du mois de septembre au mois de juin. La personne peut être appelé pour effectuer des remplacements en plus de son horaire durant cette période. En période estivale, l'assignation en cours serait de 35 h / semaine, du lundi au vendredi de 11 h à 19 h. Suite à l'assignation en cours, le titulaire du poste sera sur appel selon la description du poste #2.

Poste #2 (remplacements)

Possibilité de remplacement au besoin durant l'année scolaire et durant la saison, de semaine jours et soirs et le samedi de jour. Le titulaire du poste est appelé à effectuer des remplacements lors de la période de vacances, lorsque requis.

CONDITIONS DE TRAVAIL

La rémunération offerte est celle déterminée en fonction de la convention collective, 19.19\$/H à 22.58\$/H.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE

10 novembre 2024 au emploi@ville.prevast.qc.ca